

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 37 (1966)

Heft: 6

Rubrik: Annexes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le second projet de loi concerne le contrôle fédéral des finances, organe de l'administration. Ce projet, de dix-huit articles, définit de manière plus détaillée le rôle du contrôle des finances, qui voit sa position renforcée, ce qui se justifie par la forte extension des tâches confiées à la Confédération. Le contrôle financier conserve son autonomie et doit s'acquitter de ses tâches de revision sans être lié par aucune instruction.

Précisons encore que le projet de loi sur le contrôle des finances, qui date du 21 février, a déjà été soumis pour appréciation aux cantons. Le projet de loi sur les finances, en revanche, est récent : il porte la date du 15 mai.

Prix à la consommation en Suisse. — L'indice suisse des prix à la consommation, qui reproduit l'évolution des prix de détail des principaux biens de consommation et services entrant dans le budget d'un salarié, a haussé de 2,8 points en mai et atteint 225,3 points. Il s'est donc élevé de 2,4 % au cours des cinq premiers mois de cette année contre 1,9 % durant la même période de 1965. En une année, c'est-à-dire de fin mai 1965 à fin mai 1966, l'indice a augmenté de 5,4 %.

ANNEXES

Bientôt la SEVA à Tramelan

Comme on le sait, le dernier plan de tirage de la SEVA, par ses 12 voyages en Amérique et au Canada pour deux personnes avec *Swissair*, a connu un succès très vif. Ces lots ont été répartis aux quatre points cardinaux, quelques-uns même dans nos cantons voisins. Parmi les gagnants on compte deux ouvriers de l'Oberland, une ménagère du Seeland, trois employés du Jura, un artisan de la ville de Berne, un employé de Zurich et un maçon du canton de Vaud. La plus grande partie des billets gagnants en argent comptant ont déjà été encaissés.

Le prochain tirage aura lieu le 30 juin à Tramelan. En tête du plan figurent un gros lot de 200 000 fr., un de 50 000 fr. et un de 10 000 fr.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ;
secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont.
Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ;
administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06
ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 91 24 73 ou 91 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63.
Comptes de chèques postaux : caisse générale : 25-2086 ; abonnements du bulletin :
25-10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.